

MINISTERE
DES RESSOURCES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA PREVISION
ET DES STATISTIQUES DE L'ELEVAGE

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

**RECUEIL DE DEFINITIONS ET DE CONCEPTS
USUELS EN STATISTIQUE D'ELEVAGE**

Mai 2009

Race animale : C'est une communauté d'animaux ayant des caractéristiques morphologiques et génétiques très voisines.

Zébu : race bovine caractérisée principalement par sa grande taille et sa bosse.

Taurin : race bovine caractérisée principalement par sa taille plus petite par rapport au zébu et par l'absence de bosse

Espèce : En biologie, groupe naturel d'individus qui présentent des caractères morphologiques, physiologiques et chromosomiques assez semblables, et qui peuvent pratiquement (ou théoriquement) se croiser.

Les bovins : ce sont les ruminants de grande taille appelés communément "bœufs"

Les ovins : c'est l'ensemble des animaux communément appelés "moutons".

Les Caprins : c'est l'ensemble des animaux communément appelés "chèvres"

Les asins : c'est l'ensemble des animaux communément appelés « âne »

Les camelins : c'est l'ensemble des animaux communément appelés « chameau »

Les porcins : c'est l'ensemble des animaux communément appelés « cochon »

Les canins : c'est l'ensemble des animaux communément appelés « chien »

Veau : Bovin mâle âgé d'un an (12mois) au plus.

Velle : Bovin femelle âgé d'un an (12mois) au plus.

Taurillon : Bovin mâle entier âgé de 1 an (12mois) à 3 ans (36mois).

Bouvillon : Bovin mâle castré âgé de 1 an (12mois) à 3 ans (36mois).

Génisse : Bovin de sexe femelle âgé de 1 an (12mois) à 4 ans (48mois) et qui n'a pas encore mis bas.

Taureau : Bovin mâle entier âgé de plus de 3 ans (36mois).

Bœuf : Bovin mâle castré âgé de plus de 3 ans (36mois).

Vache : Bovin femelle adulte qui a déjà mis bas.

Agneau : ovin mâle âgé de 15 mois au plus et n'ayant que des dents de lait.

Agnelle : ovin femelle âgé de 15 mois au plus et n'ayant que des dents de lait.

Bélier : ovin mâle entier de plus de 15 mois ayant au moins deux dents adultes.

Mouton : ovin mâle castré de plus de 15 mois ayant au moins deux dents adultes.

Brebis : ovin femelle de plus de 15 mois ayant au moins deux dents adultes.

Cabris / chevreau : caprin mâle ou femelle âgé de 15 mois au plus et n'ayant que des dents de lait.

Bouc : caprin mâle entier de plus de 15 mois ayant au moins deux dents adultes.

Bouc castré : caprin mâle castré de plus de 15 mois ayant au moins deux dents adultes.

Chèvre : caprin femelle de plus de 15 mois. C'est une femelle ayant commencé sa carrière de reproductrice.

Bœufs De Trait : c'est l'ensemble des animaux communément appelés « bœuf » et utilisés pour la traction (labour, transport).

La volaille : C'est l'ensemble des oiseaux de basse-cour.

Le pâturage naturel : c'est l'ensemble des formations végétales herbacées et ligneuses existant de nature sauvage et où l'on fait brouter l'herbe aux animaux domestiques.

Les systèmes d'élevage extensifs sont caractérisés par un très faible niveau d'investissements et d'utilisation d'intrants alimentaires et vétérinaires. L'alimentation des animaux dépend presque exclusivement des ressources naturelles.

Les systèmes d'élevage semi-intensifs sont marqués par un niveau d'investissement souvent assez faible en bâtiments et équipements d'élevage et par un recours plus important à des intrants alimentaires et vétérinaires que dans le cas des systèmes extensifs. Les animaux, moins dépendants des ressources naturelles et de l'espace que ceux qui sont élevés dans un système extensif, ne s'éloignent pas du lieu de production.

Les systèmes d'élevage intensifs sont caractérisés par un haut niveau d'investissement en infrastructures d'élevage, une utilisation importante d'intrants alimentaires et vétérinaires. Les animaux sont maintenus en permanence à l'intérieur du bâtiment d'élevage et ne dépendent que peu des ressources naturelles. L'élevage est conduit comme une véritable entreprise.

Foyer de maladies : C'est le Point de départ (lieu de la première apparition connue) d'une maladie contagieuse.

Maladie contagieuse : C'est une maladie qui peut se transmettre directement ou indirectement d'un animal à un autre.

Maladie suspectée : C'est la maladie animale soupçonnée par l'Agent d'Elevage au vu des symptômes constatés sur un animal malade.

Date de constat : C'est le jour où l'Agent d'Elevage est allé chez le producteur pour constater l'état de santé des animaux.

Effectif exposé : C'est le nombre d'animaux du troupeau dans lequel on a constaté des animaux malades ou morts par suite d'une maladie contagieuse.

Morbidité : C'est l'état d'animal malade.

Mortalité : C'est l'état d'animal mort.

Vaccination : C'est le fait de vacciner un animal contre une maladie animale.

Vacciner un animal : C'est administrer un vaccin dans le corps d'un animal en vue de l'immuniser contre une maladie

Vaccin : C'est un produit chimique ou biologique qui, inoculé dans le corps d'un animal, est capable de provoquer des anticorps qui empêchent que l'animal en question ne contracte la maladie.

Traitements : Ce sont des soins administrés à un animal en vue de le guérir d'une maladie (**traitements curatifs**) ou d'empêcher qu'il ne fasse une maladie (**traitements préventifs**)

Traitements trypanocides : Ce sont des traitements visant à guérir un animal atteint de trypanosomoses animales

Traitements trypanopréventifs : Ce sont des traitements dont le but est d'empêcher qu'un animal bien portant ne soit atteint par la trypanosomose

Déparasitage externe : Traitements contre les parasites qui attaquent la partie extérieure du corps de l'animal.

Déparasitage interne : Traitements contre les parasites internes des animaux.

Affection : C'est la maladie virale, microbienne, à mycoplasmes, parasitaire dont souffrent les animaux.

Castration : C'est une opération zootechnique qui consiste à extraire ou à écraser les testicules d'un animal mâle. Elle vise à favoriser chez l'animal un meilleur état d'embonpoint. La castration peut-être **sanglante** au moyen d'outils tranchants ou **non sanglante**.

Prélèvements : Ce sont des extractions d'organes ou de matières à partir d'animaux morts ou vivants en vue de les soumettre à des analyses médicales.

Saisies d'inspection : C'est la soustraction hors de la consommation humaine par les services d'inspection dans les abattoirs et aires d'abattage, d'une carcasse entière ou d'un organe animal ou d'une partie du corps d'un animal jugés impropres à cause d'une altération par des maladies animales. On parle de **saisie totale** quand c'est toute la carcasse entière et les différents abats qui sont soustraits. On parle de **saisie partielle** quand la soustraction concerne une partie du corps de l'animal ou simplement un ou plusieurs organes

Certificat de salubrité : C'est un document réglementaire délivré par la Direction Générale des Services Vétérinaires et par les postes vétérinaires frontaliers aux détenteurs de produits animaux.

Certificat sanitaire : C'est un document réglementaire délivré par la Direction Générale des Services Vétérinaires et par les postes vétérinaires frontaliers aux détenteurs d'animaux vivants.

Certificat de conformité : C'est un document réglementaire délivrés par la Direction Générale des Services Vétérinaires.

Zone pastorale : C'est une zone regorgeant de ressources naturelles et identifiée comme espace particulièrement favorable à l'élevage. Une zone pastorale jouit d'une reconnaissance officielle et est classée telle. Son accès est régi par une réglementation spéciale.

Zone pastorale fonctionnelle : C'est la zone pastorale dans laquelle cohabitent en harmonie les éleveurs et leurs animaux. Elle est forcément aménagée et dotée d'un minimum d'infrastructures comme des points d'eau, un parc à vaccination, une zone de pâture, des pistes à bétail.

Zone pastorale potentielle : C'est un espace qui a des atouts pour être une zone pastorale mais elle n'est pas encore reconnue officiellement et classée telle.

Zone pastorale délimitée : C'est une zone pastorale dont les limites sont matérialisées physiquement soit par une clôture, soit par des balises, soit par des bornes, soit par des piquets, soit par la peinture sur les arbres, etc.

Zone pastorale balisée : C'est quand les limites de la zone pastorale sont matérialisées par des balises (piquets artificiels colorés)

Plan de gestion de la zone pastorale : C'est l'ensemble des dispositions prises pour régir l'accès et l'utilisation des ressources naturelles et des équipements de la zone.

Pistes à bétail : Ce sont des pistes rurales tracées ou non et fréquemment empruntées par les animaux.

Aires de pâture : C'est un espace habituellement fréquenté par les animaux à la recherche de pâturage.

Transhumance : C'est le mouvement saisonnier des animaux accompagnés par des bergers à la recherche de pâturages et/ou d'eau. La transhumance est caractérisée par une période de départ et une période de retour. On distingue **la transhumance intérieure** qui s'effectue entre les provinces du Burkina Faso et la **transhumance transfrontalière** qui se réalise au-delà des frontières du Burkina Faso.

Pistes de transhumance : Ce sont des pistes rurales tracées en obéissant à des normes techniques et qui sont ouvertes spécifiquement pour laisser passer les animaux transhumants. Ces pistes sont **délimitées ou balisées**.

Sous-produit agro -industriel (SPAI) : il s'agit de sous-produits des unités industrielles et qui sont consommés par les animaux. Ce sont essentiellement : les graines et tourteaux de coton, le son de blé et de riz, le tourteau d'arachide, les drèches des brasseries et la mélasse.

Fenil : Emplacement ou local où l'on emmagasine le foin pour le préserver des intempéries. Le fenil peut-être une paillotte couverte, un grenier vide, une maison non habitée, un magasin en banco ou en ciment, une grange, etc.

Foin : il s'agit de la matière végétale coupée et séchée pour assurer l'alimentation des animaux.

Enclos : simple terrain fermé par une clôture (épineux, bois morts, grille, murette...)

Hangar : abri ouvert ou fermé, constitué essentiellement d'une toiture et de ses supports en bois ou terre.

Abattages contrôlés : C'est l'ensemble des animaux de toutes espèces qui sont abattus dans les abattoirs et aires d'abattages et dont les carcasses sont présentées aux agents inspecteurs du Ministère des Ressources Animales.

Embouche : C'est une opération zootechnique qui consiste à engraisser les animaux pendant un certain temps pour améliorer leur embonpoint, ce qui permet de relever leur valeur à la vente.

Atelier d'embouche : C'est un groupe d'animaux soumis à l'embouche et géré par le même propriétaire. Un atelier compte 1 ou plusieurs animaux embouchés recevant les mêmes aliments et les traitements

Production laitière par vache et par lactation: C'est la quantité de lait produite par une vache durant sa période de lactation qui dure environ 5 mois ou 150 jours

Ferme avicole : C'est une exploitation constituée de volailles.

Unités Laitières Spécialisées : Ce sont des centres de collecte et de transformation du lait destiné à la vente. Il comprend les mini- laiteries et les petites unités individuelles et collectives ayant cette vocation de transformation.

Lait frais (ou brut): Le lait frais ou brut est le produit intégral de la traite totale et ininterrompue d'une femelle laitière bien portante, bien nourrie et non surmenée. Il doit être recueilli proprement et ne doit contenir de colostrum

Lait pasteurisé : C'est du lait frais qui a été chauffé à haute température dans les unités laitières spécialisées puis refroidi.

Yaourt ou lait caillé : C'est le produit obtenu après la fermentation du lait. Dans les unités laitières spécialisées, cette fermentation est provoquée chimiquement et le yaourt obtenu est parfois enrichi de certains produits (sucre).

Beurre (de lait) : C'est la masse de matières grasses obtenu après traitement chimique du lait dans les unités laitières spécialisées

Crème (de lait) : C'est la crème d'origine laitière produite par les unités laitières spécialisées.

Fromage : C'est un produit solide provenant de la transformation du lait dans les unités laitières spécialisées.

Centre apicole : C'est le lieu où le miel brut est collecté auprès des différents producteurs pour être transformé.

Ferme apicole : C'est l'exploitation traditionnelle ou moderne qui a vocation de produire du miel.

Miel brut : C'est le miel tel qu'il est récolté à l'état naturel.

Miel Raffiné : C'est le miel brut traité chimiquement dans les centres apicoles pour être débarrassé de toutes les impuretés.

Apiculteur : C'est la personne qui produit du miel. C'est lui qui récolte le miel brut à l'aide d'équipement traditionnel ou moderne.

Cuir : C'est la peau obtenue à l'état brut après abattage des grands animaux tels les bovins, camelins, équins, asins.

Peau de mouton : C'est la peau des ovins de toutes catégories à l'état brut, obtenue après abattage.

Peau de chèvre : C'est la peau des caprins de toutes catégories à l'état brut, obtenue après abattage.

Bétail sur pied : c'est le bétail vivant.

Exportation du bétail sur pied : C'est le fait d'aller vendre des animaux vivants issus du Burkina Faso dans d'autres pays.

Exportation des Cuirs et Peaux : C'est le fait d'aller vendre des cuirs et peaux issus du Burkina Faso dans d'autres pays.

Importation du bétail sur pied : C'est le fait de faire venir des animaux étrangers au Burkina Faso.

Mouvement de transit du bétail : C'est le fait que des animaux originaires d'autres pays traversent le Burkina Faso pour se rendre dans d'autres pays

Animaux exotiques : Ce sont des animaux de races étrangères à la zone CEDEAO.

Opération d'insémination : C'est l'acte technique par lequel le sperme est introduit dans l'utérus d'une femelle dans le cadre d'une insémination artificielle

Opération de placement d'embryon : C'est l'acte technique par lequel un embryon est placé dans l'utérus d'une femelle

Femelle gestante : Se dit d'une femelle en « grossesse »

Avortement : C'est l'interruption volontaire ou involontaire d'une grossesse alors que l'embryon n'a pas encore achevé sa croissance dans l'utérus.

Mort-né : C'est une naissance dans laquelle le produit est sorti mort le jour de la mise-bas « accouchement »

Naissance vivante : C'est une naissance dans laquelle le produit est sorti vivant le jour de la mise-bas.

Truie : C'est la femelle de porc ayant atteint l'âge de reproduction.

Truie gestante : Se dit d'une truie pleine « en grossesse »

Opération de mise à couvaion : C'est l'acte technique par lequel des œufs de volailles sont mis dans des conditions requises pour provoquer l'éclosion.

Infrastructures d'élevage : C'est l'ensemble des locaux et des réalisations diverses qui accompagnent les actions en aval ou en amont de la production animale.

Parc à vaccination : C'est un espace aménagé en courette et en couloir à ciel ouvert, construit en matériaux locaux (banco, bois) ou en matériaux définitifs (béton, fer) et destiné à contenir les animaux pendant les opérations de vaccination.

Aire d'abattage : Elle comporte une surface aménagée, habituellement cimentée et pourvue de commodités requises pour recevoir les carcasses d'animaux abattus en vue de l'inspection sanitaire post-mortem.

Abattoir (ou abattoir de brousse) : C'est un établissement spécial réservé à l'abattage des animaux destinés à la consommation humaine locale. Un abattoir de brousse est couvert et est pourvu de portiques munis de crochets où sont suspendues les carcasses d'animaux destinées à l'inspection post-mortem. Un abattoir de brousse comporte au moins un séchoir et un hall d'abattage.

Abattoir moderne (ou frigorifique) : C'est un Etablissement spécialisé réservé à l'abattage des animaux destinés à la consommation humaine locale et à l'exportation. Un abattoir moderne ou frigorifique est équipé d'une chaîne mécanique d'abattage et est pourvu au moins d'un parc d'attente des animaux à abattre, un hall d'abattage, une chambre frigorifique, une salle d'éviscération, de ressuage, de découpe, etc.

Boucherie : C'est un espace aménagé destiné à la vente de la viande

Charcuterie : C'est une infrastructure marchande (abattoir de brousse, aire d'abattage) destinée à l'abattage des porcins.

Séchoir : C'est un abri aménagé pour le séchage statistique ou industriel des cuirs et peaux. Le séchoir est habituellement annexé à l'abattoir de brousse ou à l'abattoir moderne.

Laiterie : C'est l'usine de transformation du lait frais en produits laitiers divers. La laiterie est dite **industrielle** si elle utilise un local adapté et des équipements technologiques de pointe pour la transformation. La laiterie est dite **artisanale** quand ses locaux et tous ses équipements sont rudimentaires et archaïques. Une laiterie est **semi industrielle** quand elle n'est ni entièrement industrielle, ni entièrement artisanale.

Marché à bétail : C'est un espace aménagé ou non destiné à favoriser et à sécuriser les transactions commerciales du bétail. Un marché à bétail est **dit aménagé** lorsqu'il comporte un minimum d'infrastructures comme une clôture, des boxes, un quai d'embarquement équipé de balance, une salle de réunion (ou hangar) pour le bureau local, une adduction d'eau potable

(ou un forage). Un marché à bétail **non aménagé** ne comporte pas ce minimum d'infrastructures.

Magasin d'aliment du bétail : c'est un local fait de matériaux locaux ou définitifs destiné uniquement au stockage des aliments du bétail.

Unité de fabrique d'aliment du bétail : C'est une petite usine destinée à fabriquer des aliments complets du bétail tels : l'aliment porc, l'aliment pondeuse, l'aliment poussin, l'aliment poulet de chair, etc.